Image not found or type unknown

Mandataire commun d'une indivision

Par **zsoyyo**, le **08/01/2014** à **07:52**

Bonjour,
suite à un héritage, 3 personnes possèdent un appartement en indivision dans une copropriété. Les membres de cette indivsion ne sont pas du tout d'accord sur le vote à faire sur un sujet qu'on appellera A. D'après le RCP, un mandataire commun peut être demandé auprès du TGI par un des indivisaires ou le syndic. La question est : qui sera ce mandataire commun? Si c'est un des indivisaires, c'est lui qui aura gain de cause lors du vote et si ce n'est pas lui, qui cela peut-être et comment il se détermine pour voter?
Merci d'avance pour toute aide sur le sujet.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés